

## L'OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DE TRAVAIL ADOPTE LA FORMATION HYBRIDE POUR LE LANCEMENT DE L'ANNEE DE FORMATION 2020-2021

Tenant compte de la situation pandémique actuelle dans notre pays suite à l'augmentation des cas touchés par le Coronavirus et conformément aux directives du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, l'OFPPT a décidé de lancer l'année de formation à partir du 12 Octobre 2020 pour les stagiaires en 2<sup>ème</sup> année, et du 14 Octobre 2020 pour ceux en 1<sup>ère</sup> année, et ce en adoptant un mode de formation hybride.

À cet effet, la formation sera dispensée à distance essentiellement, pour le volet théorique avec l'organisation de quelques cours en présentiel pour les compétences professionnelles qui requièrent des travaux pratiques, et ce en groupes réduits et en respectant toutes les mesures de protection contre la propagation du virus.

À cet égard, les programmes de formation ont été adaptés au système de formation hybride, et la première semaine de l'année de formation sera consacrée à la communication avec les stagiaires pour leur présenter l'approche pédagogique adoptée, et ce en présentiel, avec un volume horaire et des effectifs réduits.

En ce qui concerne les examens finaux reportés pour les stagiaires en 2<sup>ème</sup> année des niveaux Technicien Spécialisé, Technicien et Qualification, ils seront organisés du 15 au 18 Septembre 2020, et évalueront les stagiaires sur la base des modules assurés en présentiel avant la période de confinement. Pour les niveaux Qualification optimisée (une année de formation) et Spécialisation, les examens se dérouleront pendant le mois de novembre 2020. Les séances de révisions reprendront à distance le 7 septembre au profit des stagiaires concernés.

Quant aux tests d'admission, l'OFPPT porte à la connaissance des candidats, de tous ses établissements de formation, qu'ils sont programmés à partir du 02 septembre, dans le respect des mesures sanitaires pour contrecarrer la propagation de la pandémie.

Pour préserver la santé et la sécurité des stagiaires et des corps formateur et administratif dans les centres d'examen, l'OFPPT s'engage à prendre toutes les mesures de précaution nécessaires en coordination avec les autorités publiques compétentes afin de faire face à la pandémie. Et ce à travers la réduction du nombre de candidats dans chaque salle, l'obligation du port des masques, la stérilisation et l'aération des salles d'examen, la mise à disposition de produits stérilisants ainsi que le respect de la distanciation sociale.

Concernant les nouveaux candidats en quête d'informations, ils sont priés de recourir à nos canaux digitaux, et ce en consultant notre portail via la rubrique « *Trouver une formation* » ou sa plateforme de chat et en nous contactant à travers nos pages sur les réseaux sociaux. Il est également possible de contacter directement nos conseillers en orientation au niveau des établissements de formation via les numéros de téléphone publiés sur la rubrique « *Trouver un établissement* » du portail de l'OFPPT.



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Casablanca, le 28 Août 2020

Il est à rappeler que les pré-inscriptions sont toujours ouvertes sur le portail [www.ofppt.ma](http://www.ofppt.ma) et que seul le dépôt des dossiers d'inscription se fait obligatoirement au niveau des établissements de formation professionnelle.

Il est à noter que toutes les dispositions précitées pourraient être revues courant l'année de formation 2020-2021 dépendamment de l'évolution de la situation pandémique dans notre pays.

Enfin, l'OFPPT salue les efforts déployés par l'ensemble de ses collaborateurs, cadres pédagogiques et formateurs qui ont contribué au succès du processus de la formation à distance et les incite à se mobiliser davantage pour réussir les prochaines étapes et contribuer à la limitation de la propagation de la pandémie.